Diocèse de Rennes

Document préparé par les services diocésainsde la pastorale de la santé et de la pastorale sacramentelle et liturgique

**PORTER LA COMMUNION  
AUX MALADES ET AUX ABSENTS**

***« Porter la communion à un malade est un geste de foi et une démarche fraternelle de la communauté eucharistique envers ses membres absents : un membre de l’assemblée eucharistique ( prêtre ou laïc désigné à cet effet ) apporte à celui qui ne peut y participer le réconfort de la Parole et le Pain eucharistique partagé dans l’assemblée. De cette manière le malade reste uni à cette assemblée et il est soutenu par ce geste de fraternité chrétienne. »*** Sacrement pour les malades § 27

Les prêtres et les équipes pastorales paroissiales ou les relais locaux seront attentifs à ce que les communautés portent sans cesse ce souci fraternel de leurs absents et de leurs malades.  
On le fera surtout en incitant les communautés à faire connaître ceux des leurs qui ne peuvent se joindre à l’assemblée dominicale et c’est avant l’envoi de l’assemblée que les personnes appelées pour ce service de la communion aux absents et aux malades seront invitées à venir dans le chœur pour être envoyées par celui qui préside, au nom du Christ–Tête du Corps dont tout baptisé est membre. Elles recevront alors la custode qu’on veillera à leur faire déposer sur l’autel avant la messe.

**Qui peut porter la communion ?**

« Les prêtres responsables d’une communauté peuvent désigner une ou plusieurs personnes pour les aider à donner la communion à l’église ou pour aller la porter aux malades. » *§17 du rituel de l’eucharistie en dehors de la messe.*

Une personne connue du prêtre, ou appelée par lui, ayant reçu une formation s’il s’agit d’un service régulier.

Les personnes chargées de cette mission doivent avoir le souci de se former ensemble dans les groupes d’accompagnement des malades au plan paroissial ou diocésain.

En portant la communion à ses frères et sœurs malades, c’est une rencontre de chacun avec le Christ vivant dont on sera le serviteur. Cela suppose quelques qualités et capacités à vivre une relation humaine et chrétienne très proche et cordiale avec celui qui n’a pu se joindre pour un temps plus ou moins long à la communauté assemblée pour célébrer l’eucharistie.

**Une liturgie sobre pour permettre une rencontre**

On doit veiller à la beauté du rite : une nappe, une lumière, des fleurs, une custode digne qu’on prend avec respect, sans la sortir de son sac hâtivement dès l’entrée de la maison.

\* Temps de l’accueil qui permettra de prendre le temps d’échanger réciproquement quelques nouvelles.   
\* Après une préparation pénitentielle qui permet de rendre grâce pour la miséricorde infinie de Dieu, révélée par les paroles et la vie de Jésus, on fera lecture de la Parole de Dieu. La Parole aussi est nourriture. Le mieux sera l’évangile du jour. Cette lecture sera suivie de quelques intentions de prière – prière partagée simplement ou bien 2 ou 3 intentions de la prière universelle de la paroisse qui sera remise aux ministres de la communion en même temps que la custode

\* Vient alors le temps des prières et des gestes de communion : Notre Père, prière pour la paix et communion sacramentelle.

\* Après la prière commune, on pourra remettre aussi la feuille paroissiale. Elle est le signe concret d’une communion qui se poursuit tout au long de la semaine et à laquelle nos frères et sœurs malades peuvent s’associer par leur souci de la mission de l’Eglise et leur prière.

**Ce qu’exige l’Eglise pour un juste respect de l’Eucharistie lorsqu’elle est portée à un absent ou un malade :**

Si le malade se trouve empêché de communier quand on arrive chez lui, il faut alors soit reporter l’Eucharistie au tabernacle, sinon on consomme soi-même l’hostie qu’on a apportée.  
Nul ne peut garder chez lui une hostie consacrée, ni pour l’adoration ou la communion ultérieure d’un malade.

Il est interdit d’apporter au malade plusieurs hosties pour qu’il se communie lui-même durant plusieurs jours.

Si on porte la communion dans un hôpital, l’équipe d’aumônerie en sera informée.  
De même, si on la porte dans une autre paroisse, le curé en sera informé. On évitera de toute façon de porter la communion en venant de l’extérieur pour éviter la coupure avec la communauté habituelle de l’absent ou du malade.

**Quelques documents :  
-** Rituel de l’eucharistie en dehors de la messe.  
- Guide: "Porter la communion aux malades et aux absents"  
Editions de l'atelier